

États financiers consolidés de la

**FONDATION DES MALADIES DU
CŒUR ET DE L'AVC DU CANADA**

et rapport des auditeurs indépendants sur ces états

Exercice clos le 31 août 2020



KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.
Vaughan Metropolitan Centre
100 New Park Place, bureau 1400
Vaughan (Ontario) L4K 0J3
Canada
Téléphone 905-265-5900
Télécopieur 905-265-6390

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Au conseil d'administration de la Fondation des maladies du cœur et de l'AVC du Canada

Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la Fondation des maladies du cœur et de l'AVC du Canada (« l'entité »), qui comprennent :

- l'état consolidé de la situation financière au 31 août 2020;
- l'état consolidé des résultats pour l'exercice clos à cette date;
- l'état consolidé de l'évolution de l'actif net pour l'exercice clos à cette date;
- l'état consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date;
- ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables;

(ci-après, les « états financiers »).

À notre avis, à l'exception des incidences possibles du problème décrit dans la section « **Fondement de l'opinion avec réserve** » de notre rapport des auditeurs, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée de l'entité au 31 août 2020, ainsi que des résultats consolidés de son exploitation et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion avec réserve

Comme nombre d'organismes de bienfaisance, l'entité tire des produits de collectes de fonds dont il n'est pas possible d'auditer l'intégralité de façon satisfaisante. Par conséquent, notre audit des produits tirés des programmes communautaires hors ligne s'est limité aux montants inscrits dans les comptes de l'entité.

Par conséquent, nous n'avons pas pu déterminer si des ajustements pourraient devoir être apportés aux montants :

- de l'actif à court terme présenté dans les états de la situation financière au 31 août 2020 et au 31 août 2019;



Page 2

- des produits des activités de collecte de fonds tirés des programmes communautaires hors ligne et de l'excédent des produits par rapport aux charges présentés dans les états consolidés des résultats pour les exercices clos le 31 août 2020 et le 31 août 2019;
- de l'actif net non affecté, à l'ouverture et à la clôture de l'exercice, présenté dans les états consolidés de l'évolution de l'actif net pour les exercices clos le 31 août 2020 et le 31 août 2019;
- de l'excédent des produits par rapport aux charges présenté dans les états consolidés des flux de trésorerie pour les exercices clos le 31 août 2020 et le 31 août 2019.

Nous avons donc exprimé une opinion avec réserve sur les états financiers de l'exercice clos le 31 août 2019, en raison des incidences possibles de cette limitation de l'étendue des travaux.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « **Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers** » de notre rapport des auditeurs.

Nous sommes indépendants de l'entité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'entité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'entité.



Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport des auditeurs contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;



Page 4

- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité de l'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport des auditeurs sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport des auditeurs. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'entité à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit;
- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités de l'entité du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

KPMG A.R.L. / S.E.N.C.R.L.

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Vaughan, Canada

Le 20 novembre 2020

FONDATION DES MALADIES DU CŒUR ET DE L'AVC DU CANADA

État consolidé de la situation financière
(en milliers de dollars)

31 août 2020, avec informations comparatives de 2019

	2020	2019
Actif		
Actif à court terme		
Trésorerie	18 056 \$	9 599 \$
Débiteurs (note 2)	9 032	3 619
Stocks	263	1 546
Charges payées d'avance	183	960
	<u>27 534</u>	<u>15 724</u>
Placements (note 3)	58 792	67 770
Placements – Fonds d'impact (note 3)	36 299	36 837
Immobilisations (note 4)	4 108	6 299
	<u>126 733 \$</u>	<u>126 630 \$</u>
Passif et actif net		
Passif à court terme		
Créiteurs et charges à payer (note 9)	11 329 \$	6 639 \$
Bourses de recherche à verser	25 946	35 049
Produits reportés (note 5)	6 691	6 321
	<u>43 966</u>	<u>48 009</u>
Apports reportés	506	–
Avantages incitatifs relatifs à des baux	1 059	1 577
Avantages sociaux futurs (note 6)	10 973	5 323
	<u>56 504</u>	<u>54 909</u>
Actif net		
Non affecté	12 302	5 237
Grevé d'affectations internes – Fonds d'impact (note 7 a))	37 787	37 193
Grevé d'affectations internes – autres (note 7 b))	13 227	22 378
Dotations	6 913	6 913
	<u>70 229</u>	<u>71 721</u>
Engagements (note 11)		
Événements postérieurs à la date de clôture (note 14)		
	<u>126 733 \$</u>	<u>126 630 \$</u>

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés.

Au nom du conseil,



Dr Andrew Pipe
Président



Glenn Sauntry
Président, Finances et comité d'audit

FONDATION DES MALADIES DU CŒUR ET DE L'AVC DU CANADA

État consolidé des résultats
(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 août 2020, avec informations comparatives de 2019

	2020	2019
Produits		
Collectes de fonds		
Programmes communautaires en ligne	4 020 \$	15 140 \$
Programmes communautaires hors ligne	6 206	16 734
Marketing direct	31 961	28 373
Partenariats d'entreprise	4 785	5 589
Mission	5 679	6 488
Dons majeurs	30 737	32 407
	83 388	104 731
Moins : variation nette des reports (note 5)	(1 244)	(1 251)
	82 144	103 480
Loteries	17 629	17 379
	99 773	120 859
Subventions publiques de projets et bourses gouvernementales (note 5)	3 707	4 244
Subvention salariale gouvernementale (note 2)	8 488	–
Produits d'intérêts et de dividendes et autres produits financiers	4 524	8 885
	16 719	13 129
Total des produits	116 492	133 988
Charges directes		
Collectes de fonds (note 8)	13 049	17 738
Loteries (note 8)	10 594	11 611
	23 643	29 349
Produits nets, compte non tenu des charges d'exploitation et des charges afférentes aux activités en lien avec la mission		
Collectes de fonds	69 095	85 742
Loteries	7 035	5 768
Gouvernement, placements et autres	16 719	13 129
	92 849	104 639
Charges d'exploitation		
Charges liées au fonctionnement général des collectes de fonds (note 8)	28 273	26 088
Charges administratives (note 8)	4 312	4 229
	32 585	30 317
Fonds disponibles pour les activités en lien avec la mission	60 264	74 322
Programmes en lien avec la mission		
Recherche (note 8)	21 776	32 093
Promotion de la santé et programmes communautaires (note 8)	34 636	36 129
	56 412	68 222
Excédent des produits par rapport aux charges avant ce qui suit	3 852	6 100
Variation de la juste valeur des placements	1 301	(1 731)
Excédent des produits par rapport aux charges	5 153 \$	4 369 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés.

FONDATION DES MALADIES DU CŒUR ET DE L'AVC DU CANADA

État consolidé de l'évolution de l'actif net
(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 août 2020, avec informations comparatives de 2019

					2020	2019
	Non affecté	Grevé d'affectations internes – Fonds d'impact (note 7 a))	Grevé d'affectations internes – autres (note 7 b))	Dotations	Total	Total
Actif net à l'ouverture de l'exercice	5 237 \$	37 193 \$	22 378 \$	6 913 \$	71 721 \$	67 169 \$
Excédent des produits par rapport aux charges	5 153	–	–	–	5 153	4 369
Réévaluations et autres éléments liés aux avantages sociaux futurs	(6 645)	–	–	–	(6 645)	44
Dotations	–	–	–	–	–	139
Virements interfonds	8 557	594	(9 151)	–	–	–
Actif net à la clôture de l'exercice	12 302 \$	37 787 \$	13 227 \$	6 913 \$	70 229 \$	71 721 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés.

FONDATION DES MALADIES DU CŒUR ET DE L'AVC DU CANADA

État consolidé des flux de trésorerie
(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 août 2020, avec informations comparatives de 2019

	2020	2019
Rentrées (sorties) de fonds liées aux activités suivantes :		
Activités d'exploitation		
Excédent des produits par rapport aux charges	5 153 \$	4 369 \$
Éléments sans effet sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations	1 994	1 947
Variation de la juste valeur des placements	(1 301)	1 731
Réinvestissement du revenu de placement réalisé et gain sur la sortie de placements	(2 980)	(7 226)
Charge liée aux régimes de retraite	269	307
Amortissement des avantages incitatifs relatifs à des baux	(518)	(422)
Radiation des immobilisations	334	–
Cotisations aux régimes de retraite	(1 264)	(444)
Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement lié à l'exploitation		
Débiteurs	(5 413)	(734)
Stocks	1 283	(34)
Charges payées d'avance	777	(141)
Créditeurs et charges à payer	4 690	(4 952)
Bourses de recherche à verser	(9 103)	(3 350)
Produits reportés	361	1 019
	(5 718)	(7 930)
Activités de financement		
Dotations	–	139
Apports reportés reçus	506	–
	506	139
Activités d'investissement		
Entrées aux incitatifs relatifs à des baux	–	539
Acquisitions de placements	(85)	(39 922)
Produit de la cession de placements	13 381	10 861
Remboursement de capital sur la rente	510	–
Acquisitions d'immobilisations	(137)	(2 344)
	13 669	(30 866)
Augmentation (diminution) de la trésorerie	8 457	(38 657)
Trésorerie à l'ouverture de l'exercice	9 599	48 256
Trésorerie à la clôture de l'exercice	18 056 \$	9 599 \$
Composée des éléments suivants :		
Trésorerie	17 033 \$	9 599 \$
Trésorerie – Fonds d'impact	1 023	–
	18 056 \$	9 599 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés.

FONDATION DES MALADIES DU CŒUR ET DE L'AVC DU CANADA

Notes afférentes aux états financiers consolidés
(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 août 2020

La Fondation des maladies du cœur et de l'AVC du Canada (la « Fondation ») est un organisme de bienfaisance exonéré d'impôts qui a été constitué aux termes des dispositions de la *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif*. La Fondation a pour mission de « Promouvoir la santé. Préserver la vie. Favoriser le rétablissement ». La vision de la Fondation se résume par « La vie. À l'abri des maladies du cœur et de l'AVC ».

1. Principales méthodes comptables

a) Règles de présentation et de consolidation

Les présents états financiers consolidés comprennent l'actif, le passif, les produits et les charges de la Fondation et de toutes les filiales sur lesquelles elle exerce un contrôle effectif, notamment les divisions de la Colombie-Britannique et du Yukon, de la Nouvelle-Écosse, de l'Ontario, et du Québec ainsi que la Fondation des maladies du cœur et de l'AVC de l'Île-du-Prince-Édouard inc.

Les états financiers consolidés ont été établis conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif de la partie III du *Manuel des comptables professionnels agréés du Canada*.

b) Constatation des produits

La Fondation applique la méthode du report aux fins de la comptabilisation des apports. Les apports non affectés sont comptabilisés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et si sa réception est raisonnablement assurée. Les apports affectés et les revenus de placement affectés sont constatés au titre des produits dans l'exercice au cours duquel les charges correspondantes sont engagées. Les dotations en vertu desquelles la Fondation, suivant les conditions expresses fixées par les donateurs, est tenue de maintenir en permanence les ressources attribuées, sont comptabilisées à titre d'augmentations directes des dotations dans l'actif net.

Les ventes de matériel pédagogique sont comptabilisées une fois que la livraison a été effectuée, que le titre de propriété a été transféré et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

FONDATION DES MALADIES DU CŒUR ET DE L'AVC DU CANADA

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)
(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 août 2020

1. Principales méthodes comptables (suite)

c) Instruments financiers

Les instruments financiers sont comptabilisés à leur juste valeur au moment de la comptabilisation initiale. Les instruments de capitaux propres qui sont cotés sur un marché actif sont évalués ultérieurement à leur juste valeur. Tous les autres instruments financiers sont ultérieurement comptabilisés au coût ou au coût après amortissement, sauf si la direction a choisi de les comptabiliser à la juste valeur. La Fondation a choisi de comptabiliser tous ses placements à leur juste valeur, à l'exception de la rente et de l'obligation à impact social, lesquelles sont comptabilisées au coût.

Les coûts de transaction engagés dans le cadre de l'acquisition d'instruments financiers évalués ultérieurement à la juste valeur sont imputés aux résultats à mesure qu'ils sont engagés. Tous les autres instruments financiers sont ajustés en fonction des coûts de transaction engagés au moment de l'acquisition et des frais de financement, lesquels sont amortis selon le mode linéaire.

Les actifs financiers font l'objet d'un test de dépréciation tous les ans à la clôture de l'exercice s'il existe des indications de dépréciation. S'il existe une indication de dépréciation, la Fondation détermine s'il y a eu un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs au titre de l'actif financier. S'il y a eu un changement défavorable important dans les flux de trésorerie attendus, la Fondation ramène la valeur comptable de l'actif financier au plus élevé des montants suivants : la valeur actualisée des flux de trésorerie attendus, le prix qui pourrait être obtenu de la vente de l'actif financier ou la valeur de réalisation que la Fondation s'attend à obtenir de tout bien affecté en garantie du remboursement de l'actif financier. Si des faits et circonstances s'inversent au cours d'un exercice ultérieur, une moins-value doit faire l'objet d'une reprise dans la mesure de l'amélioration, la valeur comptable ne devant pas être supérieure à la valeur comptable initiale.

d) Stocks

Les stocks sont comptabilisés au plus faible du coût moyen et de la valeur de réalisation nette. Le coût est déterminé en fonction du coût moyen pondéré et tient compte des charges directes et indirectes engagées pour acheminer les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent.

La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cadre normal des activités, diminué des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente d'un article.

FONDATION DES MALADIES DU CŒUR ET DE L'AVC DU CANADA

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)
(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 août 2020

1. Principales méthodes comptables (suite)

e) Immobilisations

Les immobilisations, lesquelles sont initialement comptabilisées au coût, sont amorties selon le mode linéaire sur leur durée d'utilité estimée, comme suit.

Mobilier et agencements	8 ans
Matériel	5 ans
Matériel informatique et logiciels	3 à 5 ans
Améliorations locatives	Durée du bail

Les actifs à long terme, y compris les immobilisations, sont ramenés à leur juste valeur ou à leur coût de remplacement pour tenir compte des dépréciations partielles lorsque les circonstances indiquent que les actifs ne contribuent plus à la capacité de la Fondation de fournir des biens et des services, ou que la valeur des avantages économiques futurs ou le potentiel de service associé à des actifs à long terme est inférieur à leur valeur comptable nette.

f) Bourses de recherche à verser

Les bourses de recherche sont comptabilisées annuellement à titre de sommes à verser lorsque les lettres d'acceptation signées par les lauréats sont reçues.

Le financement de certains projets de recherche par la Fondation s'étale sur plusieurs années. Ces projets sont examinés annuellement et d'autres fonds sont attribués si le projet répond à des critères de rendement particuliers et selon la disponibilité des fonds de recherche. Par conséquent, les bourses de recherche à verser, comme en fait foi l'état consolidé de la situation financière, ne comprennent pas de charges au titre du financement pluriannuel de projets de recherche qui se poursuivent au-delà de l'exercice subséquent.

Les soldes imprévus des bourses échues sont portés en diminution des charges de l'exercice au cours duquel elles arrivent à échéance.

g) Avantages incitatifs relatifs à des baux

La Fondation conclut des baux à long terme et a droit à certains avantages incitatifs relatifs à ces baux et à des allocations pour le loyer, lesquels sont amortis selon le mode linéaire sur la durée prévue du bail.

FONDATION DES MALADIES DU CŒUR ET DE L'AVC DU CANADA

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)
(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 août 2020

1. Principales méthodes comptables (suite)

h) Avantages sociaux futurs

Les régimes de retraite de la Fondation sont composés d'un régime de retraite à prestations déterminées et d'un régime à cotisations déterminées. Le régime de retraite à prestations déterminées s'adresse aux salariés qui ont été embauchés avant le 1^{er} novembre 2014. Les salariés qui ont été embauchés après le 1^{er} novembre 2014 ont été inscrits au régime à cotisations déterminées. Les participants actifs du régime de retraite à prestations déterminées ont cessé de cumuler des années de service aux termes du régime à compter du 31 octobre 2015 et sont passés au régime à cotisations déterminées en date du 1^{er} novembre 2015. Le montant des cotisations est établi en fonction du nombre d'années de service et des taux de rémunération.

i) Régime de retraite à prestations déterminées

La Fondation comptabilise ses obligations en tant que charges totales et coûts afférents, déduction faite des actifs du régime.

La Fondation a adopté les méthodes suivantes :

- Le coût des prestations de retraite et des avantages complémentaires de retraite acquis par les salariés est établi par calculs actuariels selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services, à partir des hypothèses les plus probables de la direction concernant le rendement prévu des placements des régimes provisionnés, la progression des salaires, l'âge de départ à la retraite des salariés et les coûts prévus des soins de santé.
- Les actifs du régime sont évalués à la juste valeur.
- Dans le cas des actifs du régime, les gains ou pertes actuariels résultant de l'écart entre le rendement réel de ces actifs au cours d'une période et leur rendement prévu pour cette période sont automatiquement comptabilisés dans l'état consolidé de l'évolution de l'actif net. Aux fins du calcul du rendement prévu des actifs du régime, ces actifs sont évalués à leur juste valeur. Dans le cas de l'obligation au titre des prestations constituées, les gains ou pertes actuariels découlant des écarts entre les résultats réels et prévus des régimes ainsi que des modifications des hypothèses actuarielles utilisées aux fins de la détermination de l'obligation au titre des prestations constituées sont automatiquement comptabilisés dans l'état consolidé de l'évolution de l'actif net.

FONDATION DES MALADIES DU CŒUR ET DE L'AVC DU CANADA

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)
(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 août 2020

1. Principales méthodes comptables (suite)

ii) Régime de retraite à cotisations déterminées

La Fondation comptabilise les coûts des services rendus par les salariés actuels pour l'exercice considéré relativement aux régimes d'avantages sociaux futurs d'un montant équivalent aux cotisations devant être versées par la Fondation au cours de l'exercice pour les services rendus par les salariés pendant l'exercice et à la valeur actualisée estimée des cotisations que la Fondation devra verser dans des exercices futurs relativement aux services rendus par les salariés au cours de l'exercice.

i) Charges

Les coûts directs sont ceux qui sont directement attribuables à diverses collectes de fonds et loteries ainsi qu'à d'autres programmes.

Les charges générales liées aux collectes de fonds comprennent les charges d'exploitation et les charges salariales liées aux collectes de fonds, mais non celles qui sont attribuées spécifiquement à un programme de collecte de fonds.

Les charges liées à la recherche comprennent les bourses de recherche, les bourses universitaires, les bourses de nouveau chercheur et de chercheur de carrière, les bourses d'études supérieures ainsi que d'autres activités liées à la recherche, notamment l'administration des programmes de recherche et de l'octroi de bourses, la planification stratégique des fonds de recherche et la diffusion auprès du public des connaissances découlant des travaux de recherche.

Les charges liées à la promotion de la santé et aux programmes communautaires comprennent toutes les dépenses afférentes à la promotion d'un mode de vie sain et à la défense des intérêts. Ces dépenses sont axées sur les activités liées à la santé des collectivités, à la prévention et à la sensibilisation ainsi qu'à la santé cardiaque des jeunes.

Les charges de la Fondation sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'exercice pour l'exercice au cours duquel ces charges ont été engagées.

FONDATION DES MALADIES DU CŒUR ET DE L'AVC DU CANADA

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)
(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 août 2020

1. Principales méthodes comptables (suite)

j) Répartition des charges

La Fondation ventile certains coûts en déterminant la méthode de ventilation appropriée et en l'appliquant de la même façon pour chaque exercice. Les coûts liés aux collectes de fonds et aux activités de soutien général englobent les coûts pouvant être directement attribués et les coûts attribués à chaque fonction.

La nature des dépenses détermine la répartition des coûts, lesquels tiennent compte de l'estimation du temps consacré, du coût du matériel, des frais d'expédition et de l'effectif.

k) Conversion des devises

Les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont convertis selon le taux de change en vigueur à la date de l'état consolidé de la situation financière alors que d'autres actifs et passifs sont convertis selon le taux de change en vigueur à la date de l'opération. Les produits et les charges libellés en devises sont convertis selon le taux en vigueur à la date de l'opération. Les gains et pertes sont inclus dans l'état consolidé des résultats.

l) Apports sous forme de fournitures et de services

Les apports reçus sous forme de fournitures et de services ne sont comptabilisés que si leur juste valeur à la date de l'apport peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et si les fournitures et services sont utilisés dans le cours normal des activités de la Fondation et auraient dû être achetés par celle-ci à défaut d'un apport. Il n'y avait aucun montant important d'apports sous forme de fournitures et de services en 2020 ou en 2019.

Un nombre important de bénévoles consacre chaque année une part considérable de leur temps à la Fondation. En raison de la difficulté que pose la détermination de la juste valeur de ces services contribués, ceux-ci ne sont pas comptabilisés ou présentés dans les états financiers consolidés.

FONDATION DES MALADIES DU CŒUR ET DE L'AVC DU CANADA

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)
(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 août 2020

1. Principales méthodes comptables (suite)

m) Aide gouvernementale

La Fondation a soumis une demande d'aide financière dans le cadre des programmes d'aide gouvernementale auxquels elle est admissible. L'aide gouvernementale à l'égard des charges courantes est comptabilisée en produits au cours de l'exercice.

n) Recours à des estimations

La préparation d'états financiers consolidés exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les informations fournies au sujet des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers consolidés ainsi que sur les montants présentés au titre des produits et des charges de l'exercice. Les éléments importants donnant lieu à de telles estimations et hypothèses comprennent notamment certains débiteurs, la répartition des charges ainsi que les actifs et les obligations liés aux avantages sociaux futurs. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

2. Subvention salariale gouvernementale

La Fondation a déposé une demande et a obtenu l'aide gouvernementale sous la forme de la subvention salariale d'urgence du Canada (« SSUC »). Le total de la SSUC comptabilisé au titre de la subvention salariale gouvernementale dans l'état consolidé des résultats s'élève à 8 488 \$, dont un montant de 6 281 \$ est inclus dans les débiteurs à la clôture de l'exercice. La direction estime être en conformité avec tous les critères pour être admissible au programme de SSUC.

FONDATION DES MALADIES DU CŒUR ET DE L'AVC DU CANADA

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)
(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 août 2020

3. Placements

	2020	2019
Évalués à la juste valeur		
Fonds communs de placement		
Titres de capitaux propres canadiens	20 182 \$	22 020 \$
Titres de capitaux propres étrangers	20 796	21 296
Titres canadiens à revenu fixe	17 264	18 593
Autres stratégies	–	5 405
	58 242	67 314
Évalués au coût		
Obligation à impact social (note 12)	550	456
Placements	58 792	67 770
Évalués à la juste valeur		
Fonds communs de placement		
Titres de capitaux propres canadiens	5 276	4 529
Titres de capitaux propres étrangers	9 420	10 340
Titres canadiens à revenu fixe	4 613	4 468
	19 309	19 337
Évalués au coût		
Rente	16 990	17 500
Placements – Fonds d'impact	36 299	36 837
Total des placements	95 091 \$	104 607 \$

4. Immobilisations

	2020		2019	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Mobilier et agencements	562 \$	209 \$	353 \$	515 \$
Matériel	84	34	50	295
Matériel informatique et logiciels	6 063	3 759	2 304	3 525
Améliorations locatives	3 886	2 485	1 401	1 964
	10 595 \$	6 487 \$	4 108 \$	6 299 \$

FONDATION DES MALADIES DU CŒUR ET DE L'AVC DU CANADA

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)
(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 août 2020

5. Produits reportés

Les produits reportés liés à des charges de périodes futures représentent des subventions et des dons non dépensés grevés d'affectations externes et destinés à des programmes précis. La variation nette des reports dans l'état consolidé des résultats représente le total net des fonds reçus au cours de l'exercice et le total des fonds comptabilisés au titre des produits relatifs aux collectes de fonds. Au cours de l'exercice, un montant de 1 244 \$ (1 251 \$ en 2019) au titre de produits relatifs aux collectes de fonds affectés a été reporté.

				2020	2019
	Subventions publiques de projets et bourses gouvernementales	Collectes de fonds	Autres	Total	Total
Solde à l'ouverture de l'exercice	1 713 \$	1 867 \$	2 741 \$	6 321 \$	4 834 \$
Fonds reçus	3 493	3 066	637	7 196	7 328
Fonds comptabilisés à titre de produits	(3 707)	(1 822)	(1 183)	(6 712)	(5 841)
Fonds excédentaires dus aux bailleurs de fonds gouvernementaux	(114)	–	–	(114)	–
Solde à la clôture de l'exercice	1 385 \$	3 111 \$	2 195 \$	6 691 \$	6 321 \$
Variation des produits reportés	(214) \$	1 244 \$	(546) \$	484 \$	1 487 \$

Les produits des subventions publiques de projets et bourses gouvernementales reportés comprennent les sommes qui ont été avancées par les gouvernements fédéral et provinciaux pour divers projets. Ces projets sont gérés et exécutés par la Fondation en collaboration avec d'autres organismes et intervenants du domaine de la santé au Canada, y compris les gouvernements concernés. Les fonds inutilisés reviennent de droit aux gouvernements concernés et sont reclassés dans les créditeurs et charges à payer à titre de fonds excédentaires dus aux bailleurs de fonds gouvernementaux dans le tableau ci-dessus.

FONDATION DES MALADIES DU CŒUR ET DE L'AVC DU CANADA

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)
(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 août 2020

6. Avantages sociaux futurs

La Fondation administre un régime de retraite à prestations déterminées et un régime à cotisations déterminées.

a) Régime de retraite à prestations déterminées

Le régime à prestations déterminées est enregistré en vertu de la *Loi sur les régimes de retraite* (Ontario). Le tableau suivant présente des renseignements sur le régime de la Fondation.

	2020	2019
Juste valeur des actifs du régime	43 361 \$	47 052 \$
Obligation au titre des prestations constituées	(54 334)	(52 375)
Passif au titre des avantages sociaux futurs	(10 973) \$	(5 323) \$

Le 31 août de chaque exercice, la Fondation procède à l'évaluation à des fins comptables de ses obligations au titre des prestations constituées et de la juste valeur de l'actif du régime à prestations déterminées. La plus récente évaluation actuarielle du régime aux fins de la capitalisation remonte au 1^{er} janvier 2020, et la prochaine évaluation actuarielle obligatoire aura lieu le 1^{er} janvier 2021.

b) Régime de retraite à cotisations déterminées

Selon les modalités du régime à cotisations déterminées, les salariés admissibles peuvent verser une cotisation qui est l'équivalent de 2 % à 4 % de leur rémunération. La Fondation est tenue de verser une cotisation correspondante. De plus, les salariés actuels qui participaient au régime de retraite à prestations déterminées peuvent recevoir de l'employeur une cotisation supplémentaire liée à la transition qui est l'équivalent de 0,5 % à 5,5 % de leur rémunération. La cotisation patronale pour l'exercice considéré se chiffrait à 1 533 \$ (1 829 \$ en 2019).

FONDATION DES MALADIES DU CŒUR ET DE L'AVC DU CANADA

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)
(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 août 2020

7. Actif net grevé d'affectations internes

L'actif net grevé d'affectations internes correspond aux montants déterminés par le conseil d'administration pour le financement des subventions accordées au cours de l'exercice considéré et d'autres projets approuvés par le conseil d'administration.

La Fondation établit le montant des soldes de l'actif net grevé d'affectations internes proportionnellement au risque et aux conditions économiques et gère les affectations de fonds de sorte que la réalisation de sa mission et de ses plans stratégiques soit assurée.

La Fondation ne peut disposer de l'actif grevé d'affectations internes à aucune autre fin que celles présentées ci-dessous sans l'autorisation préalable du conseil d'administration. L'actif net grevé d'affectations internes se compose de ce qui suit.

a) Fonds d'impact

Le conseil d'administration a approuvé la création d'un fonds grevé d'affectations internes afin de grever d'une affectation les gains nets liés à la vente des immeubles de Vancouver et de Winnipeg pour l'exercice 2018, y compris tous les revenus de placement correspondants. Ces fonds seront destinés à financer des initiatives stratégiques de transformation sur une période d'environ 10 ans.

b) Autres

	2020	2019
Octrois futurs de bourses i)	5 118 \$	13 815 \$
Fonds de réserve ii)	8 109	8 563
	13 227 \$	22 378 \$

i) Octrois futurs de bourses

Le conseil d'administration a déterminé qu'un montant correspondant à au moins 50 % des octrois futurs de bourses et engagements devrait être grevé d'affectations internes.

ii) Fonds de réserve

Le conseil d'administration détermine à la clôture de chaque exercice le montant des fonds qui devraient être mis en réserve en prévision d'événements imprévus. Les fonds de réserve sont calculés selon une formule approuvée par le conseil d'administration.

FONDATION DES MALADIES DU CŒUR ET DE L'AVC DU CANADA

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)
(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 août 2020

8. Répartition des charges

Les collectes de fonds, l'administration et les activités en lien avec la mission incluent les coûts, qui peuvent être directement attribués, et les charges liées aux activités de soutien général, qui ont été réparties. Le tableau suivant en fait état.

				2020	2019
	Coûts directement attribuables aux collectes de fonds	Coûts indirectement attribuables à l'administration et aux collectes de fonds	Activités en lien avec la mission	Total	Total
Coûts directement attribuables aux collectes de fonds	13 049 \$	– \$	– \$	13 049 \$	17 738 \$
Coûts directement attribuables aux loteries	10 594	–	–	10 594	11 611
Charges générales liées aux collectes de fonds	–	28 239	34	28 273	26 088
Charges administratives	–	4 289	23	4 312	4 229
Recherche	–	2 641	19 135	21 776	32 093
Promotion de la santé et programmes communautaires	5 666	15 357	13 613	34 636	36 129
	29 309 \$	50 526 \$	32 805 \$	112 640 \$	127 888 \$

9. Indemnités de cessation d'emploi

Conformément à son plan stratégique, la Fondation a mis en œuvre des mesures de restructuration au cours de l'exercice afin de mieux gérer l'incertitude économique qui prévaut et de renforcer sa durabilité face aux répercussions continues de la pandémie de COVID-19, qui est décrite à la note 14. Le total des indemnités de cessation d'emploi liées à la restructuration inclus dans diverses charges de l'état consolidé des résultats s'élevait à 4 077 \$. Les créditeurs et charges à payer comprennent des indemnités de cessation d'emploi à payer de 3 572 \$ liées aux individus qui seront payées en montants convenus et qui prendront fin à des dates allant d'octobre 2020 à août 2022.

FONDATION DES MALADIES DU CŒUR ET DE L'AVC DU CANADA

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)
(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 août 2020

10. Facilités bancaires

Le 29 juin 2015, la Fondation a conclu une convention de facilité de crédit visant une ligne de crédit totale lui permettant de disposer jusqu'à concurrence de 37 000 \$, soit 6 000 \$ de crédit renouvelable pour des fins générales et 37 000 \$ de crédit renouvelable sous forme de lettres de garantie en soutien aux permis de loterie. La première facilité porte intérêt au taux préférentiel et est remboursable à vue. Aucun montant n'a été prélevé sur cette facilité aux 31 août 2020 et 2019. La deuxième facilité est pourvue de frais particuliers de 0,3 % qui doivent être payés à l'émission des lettres de garantie. À la clôture de l'exercice, les lettres de garantie en cours s'élevaient à 6 653 \$ (6 565 \$ en 2019).

La Fondation a donné en nantissement une tranche donnée de ses placements d'une valeur de 40 978 \$ (43 316 \$ en 2019) à titre de garantie pour la deuxième facilité, et doit veiller à ce que la valeur de marché totale de sa trésorerie et des placements se situe au moins à 47 000 \$.

11. Engagements

	Bourses de recherche a)	Partenariat canadien pour le rétablissement de l'AVC de la Fondation des maladies du cœur et de l'AVC b)	Contrats de location-exploitation c)	Total
2021	– \$	1 180 \$	2 886 \$	4 066 \$
2022	7 691	1 400	2 864	11 955
2023	1 483	1 380	2 489	5 352
2024	581	–	2 210	2 791
2025	381	–	2 234	2 615
Par la suite	100	–	10 175	10 275
	10 236 \$	3 960 \$	22 858 \$	37 054 \$

a) Bourses de recherche

Les bourses de recherche qui font l'objet de demandes s'étalent généralement sur plusieurs années. Cependant, la Fondation engage les dépenses afférentes aux bourses et les porte en charges un exercice à la fois. Par conséquent, au cours des exercices subséquents, le financement des bourses de recherche en vigueur se fait sous réserve d'un examen annuel et de l'obtention d'une approbation. Si les critères de rendement sont remplis et que les fonds sont disponibles, le financement des bourses de recherche pluriannuelles en vigueur se poursuit.

FONDATION DES MALADIES DU CŒUR ET DE L'AVC DU CANADA

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)
(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 août 2020

11. Engagements (suite)

- b) Partenariat canadien pour le rétablissement de l'AVC de la Fondation des maladies du cœur et de l'AVC

Le Partenariat canadien pour le rétablissement de l'AVC (« PCRA ») de la Fondation est un organisme de bienfaisance enregistré et constitué sans lien de dépendance créé pour faciliter sa réussite à long terme sur le plan scientifique par la promotion de la recherche sur le rétablissement après un AVC. La Fondation a établi le PCRA en collaboration avec l'Institut de recherche de L'Hôpital d'Ottawa, l'Université d'Ottawa, le Sunnybrook Health Sciences Centre, le Baycrest Centre for Geriatric Care, le University Health Network, l'Université Memorial de Terre-Neuve-et-Labrador, l'Université de la Colombie-Britannique et l'Université de Calgary. La Fondation a le droit de nommer 4 des 13 membres du conseil du PCRA et, par conséquent, elle peut participer aux activités, aider à son exploitation et contribuer à son orientation stratégique.

Au cours de l'exercice considéré, la Fondation a transféré 1 500 \$ (2 030 \$ en 2019) pour le financement du PCRA. Le tableau précédent fait état des engagements de la Fondation en ce qui a trait au financement ultérieur du PCRA.

Les autres intervenants dans le financement du PCRA sont tenus de prendre ensemble un engagement équivalent à celui de la Fondation en matière de financement.

- c) Contrats de location-exploitation

La Fondation a des engagements sous forme de contrat de location pour les locaux qu'elle utilise dans le cadre de ses activités. Ces contrats arrivent à échéance le 31 mai 2031 ou avant.

12. Obligation à impact social

En 2017, la Fondation a lancé l'Initiative communautaire de prévention de l'hypertension, un programme visant à prévenir l'apparition de l'hypertension artérielle chez les Canadiens. La Fondation a recueilli des fonds d'un groupe d'investisseurs. Dans le cadre de cet arrangement, une entente parallèle a été conclue entre la Fondation et l'Agence de la santé publique du Canada (l'« ASPC »), laquelle décrit des paiements liés à la performance, versés par l'ASPC à la Fondation, et finalement aux investisseurs. Cette entente constitue une forme de financement connue sous le nom d'« obligation à impact social ».

FONDATION DES MALADIES DU CŒUR ET DE L'AVC DU CANADA

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)
(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 août 2020

12. Obligation à impact social (suite)

Le financement du coût du programme de 3 400 \$ provient de l'argent recueilli auprès des investisseurs, en trois appels de fonds. Le premier appel de fonds de 1 200 \$, le deuxième appel de fonds de 1 700 \$ et l'appel de fonds final de 500 \$ ont été reçus en 2017, en 2019 et en 2020, respectivement, et ont été comptabilisés à titre de produits reportés. Les produits sont comptabilisés à mesure que les charges liées au programme sont engagés. Au cours de l'exercice, la Fondation a comptabilisé des produits et des charges liées au programme totalisant 1 137 \$ (1 113 \$ en 2019). Des fonds supplémentaires de 85 \$ (59 \$ en 2019) ont été investis dans le programme au cours de l'exercice. De plus, la Fondation a reçu un don sous forme d'unités dans l'obligation à impact social d'une valeur de 9 \$ (468 \$ en 2019).

L'ASPC a consenti à fournir un paiement fondé sur le résultat d'au plus 4 000 \$ à titre de rendement global aux investisseurs si le programme est un succès et a garanti un paiement fondé sur le résultat minimum garanti de 1 000 \$. Les paiements fondés sur le résultat de l'ASPC sont déclenchés par deux résultats : le nombre de participants inscrits au programme et les changements de la pression artérielle observés dans la population cible au cours de l'initiative. Les paiements globaux fondés sur le résultat de l'ASPC reçus jusqu'à maintenant se chiffrent à 729 \$ et le paiement final est prévu pour décembre 2020. En plus du paiement final fondé sur le résultat, les investisseurs recevront également un montant représentant les fonds propres non dépensés en raison des modifications apportées à l'initiative en réponse à la COVID 19.

13. Gestion du risque financier

Les principaux risques auxquels les instruments financiers de la Fondation sont exposés sont le risque de liquidité, le risque de prix du marché, le risque de taux d'intérêt et le risque de crédit. La direction est d'avis que la Fondation n'est pas exposée à un risque de change important.

a) Risque de liquidité

Il s'agit du risque que la Fondation ne soit pas en mesure d'honorer ses obligations en temps voulu ou à un prix raisonnable. La Fondation gère son risque de liquidité en surveillant ses exigences opérationnelles. Elle prépare des prévisions budgétaires et de trésorerie afin de s'assurer qu'elle dispose des fonds nécessaires pour honorer ses obligations.

FONDATION DES MALADIES DU CŒUR ET DE L'AVC DU CANADA

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)
(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 août 2020

13. Gestion du risque financier (suite)

b) Risque de marché

Le risque de marché découle des placements dans des titres de capitaux propres et des titres à revenu fixe. La Fondation risque de subir des pertes en raison des fluctuations du marché. La Fondation gère ce risque en faisant des placements considérables dans des titres de capitaux propres et des titres à revenu fixe détenus dans des fonds communs de placement qui répondent aux critères en matière de placement établis et approuvés par le conseil d'administration et sont conçus de sorte que les placements de la Fondation soient adéquatement diversifiés pour atténuer son exposition au risque de marché. Des gestionnaires de placement professionnels investissent et gèrent les fonds du portefeuille conformément à la politique en matière de placement de la Fondation. Ces placements en titres de capitaux propres et en titres à revenu fixe sont comptabilisés à la juste valeur. Les estimations de la juste valeur sont faites à un moment précis et ne reflètent donc pas nécessairement la juste valeur future. La Fondation ne détient aucun instrument financier ni n'en émet à des fins de transaction, et elle ne détient aucun instrument financier dérivé et n'investit dans aucun instrument financier dérivé.

c) Risque de taux d'intérêt

La Fondation s'expose au risque de taux d'intérêt du fait que la valeur de ses placements varie en fonction de la fluctuation des taux d'intérêt. La Fondation gère le risque de taux d'intérêt en surveillant la performance de chaque placement et en veillant à ce que les gestionnaires de placement respectent la politique en matière de placement de la Fondation.

d) Risque de crédit

Les instruments financiers qui sont susceptibles d'exposer la Fondation à des concentrations de risque de crédit sont la trésorerie, les placements et les débiteurs. La Fondation place sa trésorerie dans des comptes portant intérêt ou dans des instruments garantis par la Société d'assurance-dépôts du Canada. Au 31 août 2020, la Fondation avait une provision pour créances douteuses de 27 \$ (25 \$ en 2019). La Fondation estime que la provision pour créances dont le recouvrement est douteux est suffisante.

FONDATION DES MALADIES DU CŒUR ET DE L'AVC DU CANADA

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)
(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 août 2020

14. Événements postérieurs à la date de clôture

Au cours de l'exercice, l'Organisation mondiale de la Santé a déclaré que l'épidémie de COVID-19 était une pandémie. Celle-ci a provoqué d'importantes perturbations sur les marchés ainsi que des perturbations financières et sociales. Cela a poussé les gouvernements du monde entier, y compris les gouvernements fédéral et provinciaux du Canada, à adopter des mesures d'urgence afin de lutter contre la propagation du virus. Ces mesures, qui incluent la mise en place d'interdictions de voyage, de périodes de quarantaine volontaire et de distanciation sociale, ont causé d'importantes perturbations au Canada en ce qui a trait à nos efforts de collecte de fonds. De plus, la Fondation a également dû faire face à des baisses temporaires de la juste valeur de ses placements et de ses revenus de placement, au licenciement d'employés et à la réduction temporaire de ses activités de subvention. Au cours de l'exercice, la Fondation était admissible au financement public de la SSUC, et a déposé une demande à cet effet, comme décrit à la note 2. En outre, la Fondation a entrepris des activités de restructuration et a engagé des charges connexes, comme décrit à la note 9.

La situation évolue constamment et la durée et l'ampleur des répercussions sur l'économie et l'incidence financière sur les activités ne sont pas connues à ce stade. Ces mesures d'urgence et ces répercussions économiques pourraient inclure des réductions des dons et des produits dans l'avenir.

15. Informations comparatives

Certaines informations comparatives ont été reclassées afin de se conformer à la présentation des états financiers consolidés adoptée au cours de l'exercice considéré.